



Déclaration des organisations syndicales lors du Conseil d'administration du CNFPT du 18 décembre 2024

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Avant toute chose, permettez-nous d'adresser tout notre soutien à la population et aux agents Territoriaux de Mayotte. C'est une nouvelle épreuve pour les agents de l'établissement ; c'est une nouvelle tragédie pour la population mahoraise dont nous découvrons avec effroi l'ampleur. Dans la situation dans laquelle se trouve la population, nous souhaitons que l'État agisse avec les moyens nécessaires pour apporter tous les secours à l'ensemble des populations de ce département français au titre de l'urgence humanitaire. Nous saluons la réactivité de notre établissement et l'appel à la solidarité lancé par la présidence.

Si on revient à ce qui nous préoccupe aujourd'hui notamment, la formation professionnelle en général et, pour ce qui nous concerne celle du CNFPT, doit permettre, d'une part, aux agents et agentes de se former tout au long de la vie, leur permettre de pouvoir construire un projet professionnel et d'élever leur niveau de qualification ; et d'autre part de répondre aux besoins de la population et des collectivités. La formation professionnelle est essentielle pour les agents et l'avenir du service public, et le CNFPT est vital pour notre économie comme pour notre modèle social.

Les collectivités et leurs agents sont confrontés à des mutations et transitions économiques, technologiques, énergétiques, écologiques, majeures, qui bousculent les fonctions et les missions de tous et toutes.

Notre CNFPT est, et doit rester, un outil aux mains des Agents et des Elus Territoriaux dans ce paritarisme auxquels nous tenons toutes et tous autour de cette table. Ce paritarisme est nécessaire pour anticiper les transformations du travail, des postes, des missions en lien avec les transitions environnementales.

Les effets de la fusion des grandes régions et de la loi Dussopt ont contraint à la fusion des délégations régionales entraînant une augmentation des frais de déplacement des stagiaires. Aujourd'hui, la rationalisation de ces déplacements constitue un exercice délicat pour l'établissement qui doit allier l'importance de la territorialisation et la nécessité de maintenir une offre nationale répondant à des enjeux spécifiques de formation et de publics.

Le répertoire des métiers du CNFPT inventorie 270 métiers, et chaque « métier » doit bénéficier de la même qualité de formation. Pour les organisations syndicales, l'exigence est et restera de garantir au niveau national une égalité d'accès à la formation professionnelle pour tous les agents des collectivités locales, quelle que soit la taille et la localisation de leur collectivité, leur emploi et leur filière. Enfin, nous tenons à réaffirmer notre attachement aux préparations concours et au dispositif tremplin.

Tout ceci étant dit, comment ne pas être en colère, en tant qu'organisation syndicale, membre du CA du CNFPT, face à déclarations à l'emporte-pièces visant à discréditer notre CNFPT ? Comment ne pas être révoltés face à un pouvoir qui utilise les financements de l'apprentissage au CNFPT comme une variable d'ajustement ? Comment ne pas s'insurger contre des propositions de budget de l'Etat qui viendraient balayer des pans entiers de financements des collectivités territoriales impactant, les agents, les politiques publiques et par conséquent la population et notamment les populations les plus précaires.

Nos organisations syndicales revendiquent la revalorisation de la valeur du point d'indice. Elles restent déterminées contre les 3 jours de carences et les 90% de traitement en maladie et s'opposent aux suppressions des 100.000 postes dans la FPT.

Alors oui, les perspectives sont troubles en ce moment, et la situation de notre établissement est compliquée avec de fortes contraintes d'ordre budgétaires pesant sur lui, Un exemple : La formation des policiers municipaux représente un coût disproportionné par rapport à l'effectif concerné dans la FPT. N'oublions pas que les Centres de Formation de la Police Municipale représenteront, à eux seuls, un investissement de plus de 100 millions d'euros pour notre établissement.

Dans la période de manque de lisibilité des ressources, le CNFPT doit avant tout se consacrer à la formation des agents territoriaux, s'assurer de la qualité des intervenants en privilégiant ceux en régie lorsque cela est possible et s'assurer que les mesures d'ajustements prises n'affectent pas ni la qualité de la formation dispensée, ni celle de l'accueil des stagiaires.

La formation professionnelle et notre CNFPT ne doivent pas subir les errements d'une politique gouvernementale libérale. Nous, représentantes et représentants des organisations syndicales dans notre instance serons toujours à l'offensive pour garantir le droit à la formation, le droit à la carrière, le financement des collectivités territoriales donc le service public Cela passe notamment par le retour à minima et immédiatement au 1% de financement pour le CNFPT en attendant de pouvoir augmenter ce %. Et c'est bien entendu l'affaire de toutes et tous !